

**SIGNATURE DE LA CONVENTION
ENTRE
LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE
ET
LA SOCIETE ECO-EMBALLAGES**

Journée du 3 décembre 1993

Allocution de Monsieur Pierre MAUROY

- Monsieur le Vice-Président de la
Communauté urbaine de Lille
- Monsieur le Maire de Roncq
- Mesdames et Messieurs les Elus
- Monsieur le Directeur de la Société
Eco-Emballages
- Mesdames et Messieurs,

- Monsieur le Maire d'Halluin

Je voudrais tout d'abord vous
remercier, Monsieur le Maire de nous
accueillir dans votre commune. Halluin
a déjà beaucoup donné à la
collectivité. Elle était - et est

encore - le site d'une des usines d'incinération de la Métropole; une unité ancienne appelée à disparaître.

Mais votre commune est aujourd'hui devenue le symbole d'une nouvelle politique de traitement des résidus urbains; avec un centre de tri et bientôt une plate-forme de valorisation énergétique, nous allons construire un ensemble respectueux de l'environnement et dont la qualité architecturale aura été particulièrement soignée.

Nous venons de lancer les travaux du centre de tri. Dès avril prochain, il sera opérationnel et atteindra son rythme de croisière dans deux ans.

Je suis donc très heureux d'être parmi vous aujourd'hui et je vous remercie d'être venus si nombreux pour assister à la signature de la convention qui engagera la Communauté urbaine de Lille et la Société Eco-Emballages.

Cette journée est importante: elle nous a déjà menés à Roncq, où nous avons découvert le centre de tri expérimental et inauguré l'espace d'information "Collecte en kiosque"; elle nous a permis de faire le point sur le dossier toujours délicat et donc sensible des résidus urbains.

La Communauté urbaine de Lille vous livre ainsi le résultat de la réflexion qu'elle mène depuis 4 ans.

C'est une étape, car le lancement de la plate-forme d'Halluin et la convention avec la société Eco-Emballages sont les signes que nous continuons à innover et que nous nous sommes lancés dans un programme très ambitieux.

En nous permettant, notamment, d'assurer le recyclage des déchets triés et en appuyant les investissements liés à l'innovation et à la communication, cette convention nous permettra de poursuivre ce que nous avons déjà entrepris.

Nous avons le devoir de transmettre aux générations qui viennent une société équilibrée et un cadre de vie préservé où chacun sera heureux de trouver sa place.

C'est un problème qui concerne chacun d'entre nous: les responsables politiques, dont je suis, bien évidemment, mais aussi le monde économique, les associations et, au-delà, tous les citoyens.

Car c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui: le traitement des résidus urbains n'est pas seulement l'affaire de techniciens, aussi compétents soient-ils. Le problème ne sera véritablement réglé que lorsque nous aurons changé nos comportements, lorsque nous aurons - tous - pris conscience qu'il faut limiter la production de nos déchets.

C'est l'un des grands enjeux de demain; c'est un défi auquel sont - ou

seront - confrontées toutes les grandes métropoles dans le monde.

Nous, en tout cas, à la Communauté urbaine de Lille, nous avons décidé d'agir. Et je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur le Vice-Président Deffontaine qui, depuis 4 ans, travaille sur ce dossier difficile avec opiniâtreté et même avec passion.

4 ans de réflexion, d'études, d'expérimentation et de concertation qui nous ont permis de trouver les premières réponses et d'élaborer un schéma global de traitement des résidus urbains, respectueux de notre environnement.

La concertation! Vous l'imaginez, ce n'est pas toujours le plus facile!

Mais la Communauté urbaine a retenu les leçons du passé et elle a décidé de travailler en collaboration avec les communes et les associations de défense de l'environnement. C'était indispensable pour mettre en oeuvre

une politique comprise et, surtout, acceptée par tous.

L'an dernier, nous avons organisé les Assises. Aujourd'hui, nous proposons le deuxième "Livre Blanc"... et je ne compte pas les innombrables réunions d'information et de concertation qui se sont déroulées au cours de ces dernières années: nous avons toujours travaillé avec les habitants, pour les expériences sur le tri sélectif, par exemple. Nous continuerons dans cette voie - comme nous engage la convention que nous allons signer - notamment pour la mise en place des futures unités de traitement ou de stockage.

C'est ainsi, et seulement ainsi, à travers la mobilisation de chacun, que nous pourrons voir émerger cette nouvelle citoyenneté qui nous permettra de réussir ce que nous avons commencé.

Certes, nous n'avons pas encore résolu tous les problèmes, mais nous avons d'ores et déjà jeté les bases d'un dispositif solide et concret; un dispositif qui va bien au-delà des recommandations nationales et européennes et qui permet à la Communauté urbaine de se placer à l'avant-garde.

Nous faisons déjà appel aux technologies les plus modernes. Nous avons aussi appliqué le grand principe de Solidarité qui guide toutes nos actions depuis quelques années: la solidarité intercommunale, tout d'abord, et la solidarité avec le Versant Nord Est.

C'est donc - vous le voyez - un dossier que nous voulons traiter de façon exemplaire. Nous devons en faire l'un des symboles de notre modernité. (Celui des transports en commun, avec notre métro, en est un autre!)

Déjà, notre collecte sélective est opérationnelle sur plus de 20 000 habitants. Dans 4 ans, c'est toute la Communauté urbaine qui sera concernée... C'est dire que les contraintes et les difficultés vont prendre une nouvelle dimension; que nous devons encore faire preuve d'imagination et de persuasion!

La Communauté urbaine est la première collectivité à s'être véritablement impliquée dans une telle démarche; elle supporte aujourd'hui le coût de l'expérimentation et des études. Mais c'est un effort que nous devons faire.

Il vient appuyer la politique globale que nous menons en faveur de l'environnement, à travers l'Espace naturel métropolitain, ou encore celle que nous voulons mettre en oeuvre grâce, notamment, au Schéma directeur d'aménagement et d'Urbanisme qui est en cours d'élaboration.

Aujourd'hui, nous mettons en place les premières structures. C'est une étape: nous nous appuierons sur toutes les bonnes volontés, nous étudierons toutes les possibilités pour le recyclage ou encore pour utiliser au mieux l'énergie issue des nouvelles plates-formes de valorisation énergétique.

Nous ferons tout pour réussir le pari que nous nous sommes lancé.

Nous ferons tout pour contrôler notre avenir; un avenir qui devra associer le développement, la solidarité et le respect du cadre de vie.

Ordures ménagères : recycler plutôt que brûler !

Usine expérimentale à Roncq, et centre de tri automatique à Halluin : la Communauté urbaine valorise les déchets pour limiter les dégâts de la société de consommation !

Un trésor dans nos poubelles ? La vieille légende écologiste était née en temps de crise. Aujourd'hui, alors que les cours des matériaux récupérés sont à la baisse, elle reste à vérifier !

Ce qui est vrai, par contre, c'est que nos poubelles sont une absurdité économique et un gouffre financier. Elles contiennent des produits que nous payons cher pour nous en débarrasser immédiatement, les emballages. Puis, pour les ramasser, les transporter et les brûler nous consentons à des dépenses publiques qui font frémir (plus que pour les lycées !).

A la clef de 35

C'est pour limiter les dégâts -coût de l'incinération, surfaces de nature sacrifiées par les décharges, pollutions- que le Communauté urbaine a engagé depuis trois ans une réflexion globale sur le traitement des résidus urbains.

Un schéma a été élaboré. C'est dans ce cadre que l'on inaugurerait hier une chaîne de

tri automatisé à Roncq. Une chaîne expérimentale, qui préfigure le centre de tri en cours de construction à Halluin, à côté de l'usine d'incinération.

Faute de pierre à sceller dans cette construction métallique, Pierre Mauroy, président de la CUDL et Eric Guillon, directeur d'Eco-Emballage, ont vissé à la clef de 35 mm une plaque d'aluminium dans la charpente avant de signer une convention de financement (voir encadré). Alex Faidherbe, maire d'Halluin, et Paul Deffontaine, vice-président de la Communauté urbaine, président de la SAEM-Triselec lui prêtaient main forte.

Collecte sélective : un geste de citoyen !

A partir du mois de juin cette usine recevra les déchets provenant des collectes sélectives, aujourd'hui limitées à quelques communes et demain élargies à une zone de 500.000 habitants.

Une seconde usine est prévue, pour traiter au total 120.000 tonnes par an. Avec

un petit effort pour les habitants, auxquels on attribuait volontiers dans les discours d'hier le qualificatif de « nouvelle citoyenneté ».

On leur demandera de trier leurs déchets dans deux poubelles, chacune à deux compartiments, ramassées lors de deux tournées différentes : plastique, verre et métaux d'un côté, fermentescibles (pour le compost) et tout venant de l'autre. Deux hautes poubelles de 180 ou 260 litres selon l'importance de la famille ! Il faut non seulement être un « nouveau citoyen », mais aussi avoir un bon « cotche » derrière sa cuisine !

Un projet global

Grâce à cet effort, au tri automatique où l'on espère ne rejeter que 20 % des produits amenés, à la mise en place de 17 déchetteries, à la création d'une usine de compost, grâce aussi à la prise de conscience des citoyens et à la contrainte qui pèse désormais sur les industriels, taxés à l'emballage,



Pierre Mauroy et Eric Guillon signent la convention qui engage Eco-emballage dans la construction et le fonctionnement du centre de tri automatique.

(Ph. "La Voix")

la Communauté espère freiner la progression du volume d'ordures (3 % l'an), remplacer ses trois usines d'incinération obsolètes par une nouvelle usine de « valorisation énergétique ». Celle-ci traitera 300.000 tonnes par an à Halluin, soit la moitié de la collecte, l'autre moitié étant à terme recyclée.

Pour en arriver là, soulignait Pierre Mauroy, le Communauté urbaine a innové. La dépense est considérable, mais l'enjeu l'est aussi.

Le président de la CUDL saluait l'esprit de responsabilité d'Alex Faidherbe qui a accepté dans sa ville la nouvelle usine de « valorisation énergétique ». Une usine moderne, non pol-

luante, intégrée au paysage assure-t-on. Un mal nécessaire qui symbolise à lui seul l'une des plus grosses épine que l'on trouve sous les pieds des élus dans les grandes agglomérations : 600.000 tonnes d'ordure, c'est la surface d'un terrain de foot et la hauteur de la tour Eiffel !

Philippe LAIDEBEUR

Une civilisation des emballages

Les emballages sont un mal nécessaire. Combien de pays du tiers-monde envient les nôtres, devant les récoltes dévorées par les rats ou détruites par les intempéries !

Mais tous les emballages sont-ils nécessaires ? Nous en consommons 30 kilos par an et par habitant en 1968. Et 100 aujourd'hui ! Les emballages représentent la moitié des ordures ménagères, en volume, et le tiers, en poids.

Faire des économies est le but d'Eco-emballage. Cet organisme public se signale actuellement par une campagne de publicité. Eco-emballage perçoit une taxe sur chaque emballage produit par un industriel. Une bonne incitation à en produire le minimum ! Il prévoit, à l'avenir, une réduction de taxe pour les emballages fabriqués avec des matières recyclées.

Eco-emballage redistribue cet argent aux collectivités pour les aider à investir, à gérer les déchets, à mener des campagnes de sensibilisation.

La convention signée hier entre le président de la Communauté urbaine et le directeur d'Eco-emballage consacre le projet le plus performant actuellement en France dans ce domaine. Ceci sur 400 projets déposés et 37 retenus.

Le projet concernera en trois ans 500.000

habitants. Celui qui vient immédiatement derrière ne porte que sur 250.000 habitants !

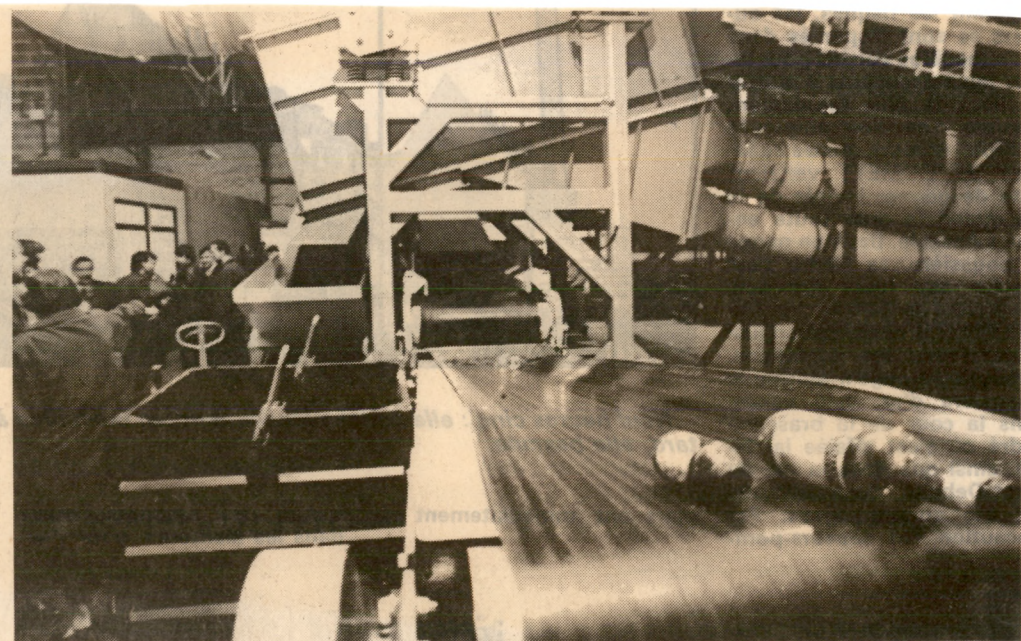
Surtout, le projet de la CUDL est global. Il s'attache d'abord à cibler les industriels susceptibles d'utiliser les produits valorisés dans les usines de tri et à organiser le dialogue avec eux. A quoi sert de trier, si les produits sont inutilisables ?

Le procédé mis au point par Delta Neu pour séparer les objets, à partir de flux d'air, de champs magnétiques, plus ou moins complexes, permet d'obtenir une bonne qualité de verres, de papiers, de matériaux plastiques ou de métaux, pour une meilleure valorisation.

Le projet est global : tri sélectif, déchetteries, compost, petits centres de stockage pour déchets stables, campagnes de communication pour inciter les consommateurs à jeter moins, à trier mieux.

Eco-Emballage participe pour 10 MF à la construction de l'usine d'Halluin (65 MF tout compris, pour traiter 60.000 tonnes par an, alors que la future usine de valorisation énergétique coûtera 700 MF, pour brûler 300.000 tonnes).

Une subvention de fonctionnement sera attribuée à la tonne, pour compenser les coûts en fonction des fluctuations complexes des cours des matières premières.



La danse des bouteilles, sur la chaîne expérimentale de Roncq

(Ph. "La Voix"-Jean Philippe Rouseille)

NE 4-12-93

Ordures ménagères

A Halluin : quatre écrous et une convention

Alors que la nuit tombait sur la vallée de la Lys, hier, les élus de la CUDL parvenaient à Halluin, dernière étape de leur parcours, sur le site du futur centre de tri et, à plus long terme, du premier centre de valorisation énergétique d'une nouvelle race. Et plutôt que la classique pose de première pierre, ce sont quatre écrous - un chacun - que Paul Deffontaine, Alex Faidherbe (maire d'Halluin), Eric Guillon, directeur d'Eco-emballage, et Pierre Mauroy, ont vissé sur une plaque immortalisant l'instant.

Une cérémonie qui symbolise la concrétisation d'une politique menée depuis 1989 par la CUDL, puisque le premier centre de tri sera opéra-

tionnel en avril, et atteindra sa vitesse de « croisière » deux ans plus tard.

Puis Pierre Mauroy et Eric Guillon devaient signer une convention marquant les termes d'un partenariat étroit. Le principe: la société qui associe tous les acteurs de la chaîne de l'emballage - soit plus de 35.000 entreprises - s'est vu confier la mission de valoriser 75 % des déchets ménagers d'ici 10 ans. Eco-Emballage est financé par une contribution sur chaque emballage versée par les industriels. Elle apporte une aide à l'investissement dans le schéma de gestion des résidus pour 10 millions de francs, un soutien financier à la tonne triée, une aide à la sensibilisation des habitants, et

participe à 720.000 F au financement d'un programme de recherche mené par Triselec-Lille et Delta Neu pour la mise au point d'un système de tri aéraulique - grâce à une machine unique en Europe - et de dépoussiérage d'emballages.

Des innovations techniques que les élus venaient de découvrir au centre provisoire de Roncq, où par ailleurs la société Ambrin, de Longwy, expérimente pour la première fois en France une machine qui permet l'extraction par magnétisme des matières aluminuim et des tétrapacks. Le tout à la cadence de 35 m3 par heure, soit 170 grandes poubelles traitées dans les meilleures conditions d'hygiène et d'efficacité.